

Cahier de doléances du Tiers État de Barnay (Saône-et-Loire)

Cahier des doléances et remontrances des habitans de la communauté de Barnay et dépendances.

Ils désirent qu'il plaise à Sa Majesté

1. Que tous les impôts créés et à créer soient supportés indistinctement par tous les ordres, sans aucun égard au rang et dignité, et proportionnellement aux fortunes et facultés d'un chacun, et ce par un même rôle, afin que tout le monde en ait connoissance ;
2. Que comme l'agriculture est la première richesse de l'État, il soit accordé des primes et encouragemens aux agriculteurs et cultivateurs ;
3. Qu'il soit pris les mesures les plus propres pour conserver aux campagnes la fleur de leur jeunesse que le luxe des villes leur enlève, ce qui augmente de beaucoup le salaire des travaux ;
4. Que la milice soit supprimée, étant pour eux un impôt très onéreux par les dépenses qu'elle occasionne ;
5. Que le prix du sel soit modéré pour les gens de campagne qui tirent de ce seul aliment la force si nécessaire à leurs travaux ;
6. Que chargés seuls par le passé de l'entretien des routes publiques, ils soient par un principe d'équité déchargés à l'avenir de toute imposition à cet égard ;
7. Qu'on les mette à l'abri de la tyrannie des fermiers dans les baux à culture ;
8. Que leurs seigneurs ne puissent s'emparer de leurs communautés ;
9. Qu'il soit défendu aux pauvres de demander au-delà des paroisses ;
10. Que l'argent porte intérêt sans aliéner le principal, en se conformant aux taux de l'ordonnance ;
11. Qu'on pourvoye à l'abréviation des procès et que les habitans de campagne puissent trouver fin dans deux juridictions ;
12. Accorder à leur juge de pouvoir les juger définitivement jusqu'à cent livres, et les présidiaux jusqu'à 4000 l. ;
13. Que l'administration de la province soit réformée ;
14. Que les impôts soient perçus à moindre frais ;
15. Augmenter la portion congrue des curés, desservants et vicaires, ou que la dixme en totalité leur soit relâchée par les seigneurs qui la possèdent ;
16. Que le droit de prendre du bois mort et mort-bois, dont les habitans jouissaient cy-devant par de bons titres et dont les seigneurs se sont emparés, leur soit rendu ;
17. Que les redevances soient divisées et distinctes, ou qu'il y ait des égalations, ce qui soulageroit beaucoup le malheureux ;
18. Que lorsque l'on fait des réparations aux maisons-curiales, il en coûte des sommes immenses pour se pourvoir à l'intendance, que les requêtes soient accordées gratis ;

19. Que le pays de Barnay est un pays ingrat et de toute part, que malgré le peu que produit le terrain on a tous les ans augmenté les tailles, que les malheureux habitans soyent soulagés à l'avenir ;
20. Que six seigneurs tiennent la plus grande partie du produit et ne payent aucune imposition ; qu'ils soyent à l'avenir imposés, à la décharge des pauvres habitans.